

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 09 JUILLET 2024

N° 121/2024/4.1.8	L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à 18 heures,
Date convocation : 03/07/2024	Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.
Présents :	Mmes AFFRE, BERLOU, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, ROUQUET-TAFANI, TUCA M VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, GUILLEMET, LAMIEL, MARIN, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F
Absents -Excusés :	
Procurations :	Mme BOFFA à Mme COUDERC, M. DUFILS à M. GRIVEAU, Mme FORNET à Mme GUARDIA, Mme ROUX à Mme BERLOU, Mme SINIBALDI à M. SINIBALDI
Elus en exercice : 27	Objet : Modification du tableau des emplois communaux
Présents : 22	
Absents : 0	
Procurations : 5	
Votants : 27	
	Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Pour faire face aux avis favorables concernant les demandes d'avancement de grade pour l'année 2024, il convient de créer et supprimer des postes correspondants
- Dans le cadre de la modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif du CCAS, il est proposé de créer un poste à temps non complet de 20 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2024.
- Dans le cadre de la modification du temps de travail du poste d'adjoint territorial d'animation affecté à la crèche, il est proposé de créer un poste à temps complet de 35 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2024

A cet effet, il propose de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

Création :

A compter du 1/09/2024 :

- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet, 20 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet

A compter du 17/12/2024 :

- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet

A compter du 28/12/2024 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet

Suppression :

A compter du 1/09/2024 :

- 1 poste de gardien brigadier à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet

A compter du 17/12/2024 :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

A compter du 28/12/2024 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 27 voix pour,

- **APPROUVE** les modifications présentées ci-dessus du tableau des emplois communaux,
- **PRECISE** que le tableau des emplois communaux mis à jour sera joint en annexe de la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le

12 JUL. 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe VIDAL



La Secrétaire de séance,

Marcelle COUDERC



REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com